



N° 0052 /CRP/ELECAM/DGE

## COMMUNIQUE- RADIO – PRESSE

(LARGE DIFFUSION)

Dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement des bureaux de vote à l'occasion de l'élection du Président de la République du 07 octobre 2018, le Directeur Général des Elections invite les candidats n'ayant pas encore procédé à la désignation de leurs représentants auprès des commissions locales de vote des quarante (40) représentations diplomatiques et postes consulaires retenus pour le vote des camerounais établis ou résidant à l'étranger à le faire, conformément aux dispositions du Code Electoral.

La composition desdites commissions locales est constatée par ses soins au plus tard le sixième jour précédant le scrutin. Le Directeur Général des Elections compte sur la promptitude des candidats à remplir cette formalité, qui participe à l'amélioration et à la transparence du processus électoral.

Fait à Yaoundé, le 25 SEPT 2018

Le Directeur Général des Elections

ESSOUSSE Erik

